

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°19/011 Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située dans le bâtiment au sud de la forme n° 7, route du Môle Central, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4913 et en vue de l'implantation d'une activité de transporteur routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société PERRENOT LE HAVRE, route de Romans – 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SIREN n° 819 886 151 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société PERRENOT LE HAVRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-043 portant sur la dépendance susvisée le 28 mars 2019.

Description de la dépendance : - une surface de bureaux d'une superficie de 19,50 m²
- une surface de locaux divers d'une superficie de 96,14 m²

Durée de la convention : un (1) an à compter du 01/02/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 05/04/2019